ABH IMMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Rue Prairial
21300 CHENOVE

Les soussignés :

- La société GLOBAL ABH, dont le siège est 19 Rue Prairial - 21300 CHENOVE
représentée par son gérant, Monsieur Abdelmalek HADDAD

- Madame Nadia HADDAD

agissant en qualité de seules associées de la société ABH IMMO, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est 19 Rue Prairial - 21300 CHENOVE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 mars 2026

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Abdelmalek HADDAD,
Né le 13 août 1977 à BORDJ BOU ARRERIDJ (Algérie)

Monsieur Abdelmalek HADDAD dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Abdelmalek HADDAD accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le présent acte est signé par voie électronique, via un procédé conforme aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, ci-après reproduits :

Article 1366 du code civil :

« L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégralité. »

Article 1367 du code civil :

« La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant

NH, AH

son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégralité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Le présent acte est établi sous forme électronique et est signé par chaque associé au moyen d'une signature électronique grâce au procédé mis en place par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables garantissant l'identité des signataires, l'intégrité et la valeur légale du document.

Cette signature emporte paraphe sur chacune des pages ainsi que la signature de chacun des associés, attestant la prise de connaissance et l'approbation de chacune des clauses du présent acte.

Abdelmalek HADDAD
Agissant tant en son nom personnel qu'en tant que représentant de la Société GLOBAL ABH
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par Abdelmalek HADDAD
Le 18 mars 2026

Signed with Universign doc_An7 tx_qZqQW94J97M3

Nadia HADDAD

Signé par Nadia HADDAD
Le 18 mars 2026

Signed with Universign doc_An7 tx_qZqQW94J97M3

NH, AH